

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CAISSE DES ECOLES DE MONTROUGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil	: 23
En exercice	: 23
Présents	: 14
Excusés	: 02
Absents	: 04
Représentés	: 03

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

OBJET : Adoption du BUDGET PRIMITIF pour l'exercice 2025 de la Caisse des Écoles

Sur convocation adressée le 24 mars 2025 le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de MONTROUGE s'est réuni en sa séance à l'Hôtel de Ville, le 1^{er} avril 2025, sous la présidence de Madame Marie COLAVITA, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

PRÉSENTS : (14) Madame Marie COLAVITA, Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Madame Emmanuelle FRIEDMANN, Monsieur Roger GIBERT, Madame Sonia HADDAR, Madame Marie-Geneviève HERMARY, Madame Isabelle LEMÉE, Madame Anne NYS, Madame Isabelle PAILLARD, Madame Sandrine SAILET, Madame Patricia SOYER, Monsieur Gérard VAUCORET, Madame Régine VERZEELE, Monsieur Jean-Yves VERZEELE.

EXCUSÉS : (2) Monsieur Etienne LENGEREAU, Madame Charlotte BAELDE.

ABSENTS : (4) Madame Patricia BADIAS, Madame Anne DUTHU, Madame Amina SAMBOU-HONORE, Monsieur Maxime VETILLARD.

REPRESENTÉS : (3) Monsieur Antoine BOUCHEZ donne pouvoir à Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Madame Anne-Laure CROCHAT donne pouvoir à Madame Anne NYS, Madame Claude FAVRA donne pouvoir à Madame Marie COLAVITA.

Les membres présents peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales. La Vice - Présidente a ouvert la séance à 18h40.

Adoption à la majorité absolue des voix exprimées

Un vote contre

**CAISSE DES ECOLES
BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2025**

La Loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (dite A.T.R.) impose aux Collectivités locales de plus de 3 500 habitants et à leurs établissements publics rattachés, d'instaurer au sein de leurs organes délibérants, dans les deux mois qui précèdent l'adoption du Budget Primitif (BP), un débat d'orientation budgétaire. Avec l'adoption de la M57, ce débat doit se tenir dans un délai maximum de dix semaines avant le vote du BP.

Depuis la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, ce débat s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). **Ce débat d'orientation budgétaire s'est déroulé lors du Conseil d'administration du 6 mars 2025.**

Chaque Administrateur a été destinataire du projet de budget qui reprend toutes les propositions de dépenses et de recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour atteindre la somme de **160 793,00 euros** en fonctionnement, sans investissement.

Les domaines d'intervention de la Caisse des Écoles recouvrent principalement les thématiques suivantes : la Culture, le Bien-Manger et l'Éducation au numérique.

Depuis de nombreuses années, elle organise et finance des actions dans le domaine culturel : spectacles, choix de livres ou de jouets, animations pédagogiques au sein des écoles, ateliers culturels, etc.

En outre, un dispositif d'appel à projets destiné aux enseignants et enseignantes des écoles primaires publiques de Montrouge a été acté en septembre 2021. Il s'agit de valoriser les initiatives des écoles afin de diversifier et d'enrichir les ateliers thématiques sur proposition de projets innovants et dûment motivés.

Il est entendu que les administratrices et administrateurs peuvent opter pour d'autres projets et actions proposés et validés en Conseil d'administration.

Le Budget se présente comme suit :

Pour la section de Fonctionnement – Détail des dépenses :

- Il est proposé **40 000,00 euros** pour l'achat de spectacles pour les fêtes de fin d'année pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires. Cette somme inclut également l'impression de la carte de vœux.
- Pour l'achat des jeux, jouets et livres offerts à l'occasion des fêtes de fin d'année aux enfants des écoles maternelles, il est prévu **35 000,00 euros** : **11 000 euros pour les livres et 24 000 euros pour les jouets.**
- Pour les ateliers choisis par les administratrices et administrateurs, ou appels à projets sur les thèmes portés par la Caisse des écoles, il est proposé de provisionner un montant de **84 783,00 euros** réparti de la manière suivante :
 - ⇒ 1 000,00 euros pour l'achat de documentation et livres,
 - ⇒ 1 000,00 euros pour l'achat de matériels divers,
 - ⇒ 1 000,00 euros pour de la billetterie,
 - ⇒ 2 000,00 euros pour la location de cars,
 - ⇒ 79 783,00 euros pour les prestations de services (intervenants extérieurs).
- Les frais de parapheur électronique pour un montant de **850,00 euros.**
- Les frais de transactions bancaires liés aux encaissements de la régie quêtes aux mariages pour un montant de **150,00 euros.**
- Une provision de dépenses de **10,00 euros** est prévue pour les éventuels écarts de régie.

Pour la section de Fonctionnement – Détail des recettes :

- La subvention de la ville s'élève à **80 000,00 euros**.
- Il est prévu **6 800,51 euros** de dons et souscriptions (régies de recettes).
- Le report de l'excédent 2024, d'un montant de **73 982,49 euros**.
- Une provision de recettes de **10,00 euros** est prévue pour les éventuels écarts de régie.

**En équilibre des dépenses et des recettes, la section de fonctionnement est de :
160 793,00 €**

Les administrateurs sont donc appelés à approuver le Budget Primitif de l'année 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le rapport présenté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2311.1, L 2311.2, et L2312.1 à L 2312.4, prescrivant les modalités de vote des budgets,

Vu le débat d'orientation budgétaire du Conseil d'administration en date du 6 mars 2025,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2025,

Considérant qu'il a été décidé de procéder à un vote global du budget, lequel est alors réputé adopté par chapitre ;

DELIBERE,

Article 1^{er} : **ADOPTÉ** définitivement au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, le BUDGET PRIMITIF 2025, présenté de la façon suivante et tel que figurant en annexe,

Chapitres	Libellé	Recettes	Total
75	Collectivité de rattachement	80 000,00 €	160 793,00 €
75	Libéralités reçues (quêtes à mariages et souscriptions)	6 800,51 €	
75	Provision recettes – écarts régies	10,00 €	
002	Report excédent	73 982,49 €	
		Dépenses	Total
011	Livres	12 000,00 €	160 793,00 €
011	Autres matières et fournitures - Jouets	25 000,00 €	
011	Frais bals, tombolas & fêtes (spectacles de Noël) et cartes de vœux	40 000,00 €	
011	Appels à projets participatifs Projets à l'initiative de la Caisse des écoles	79 783,00 €	
011	Autres frais divers (Adhésion service Fast et parapheur électronique, billetterie)	1 850,00 €	
011	Transports	2 000,00 €	
011	Frais de transactions bancaires	150,00 €	
65	Provision dépenses – écarts régies	10,00 €	

Article 2 : **AUTORISE et HABILITE**, d'une façon générale, Monsieur le Président à prendre au nom de la Caisse des Ecoles, sans autre délibération et à son initiative, toutes dispositions en exécution de la présente.

Fait et délibéré en séance du 1^{er} avril 2025

Ont signé les Membres présents

Signé par le Président



Etienne LENGEREAU

Le présent acte a été reçu
en préfecture le .18/04/2025..

Publié le .18/04/2025..